



Doc. 16224

07 juillet 2025

Climat et égalité de genre – Renforcer la protection des droits des femmes face au dérèglement climatique

Proposition de résolution

déposée par Mme Aurora FLORIDIA et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Le lien entre dérèglement climatique et atteintes aux droits fondamentaux est aujourd'hui largement établi. Les scientifiques alertent sur l'intensité croissante du réchauffement climatique en Europe qui, selon les Nations Unies, est le continent qui se réchauffe le plus rapidement. Les répercussions pour la population seront significatives, en particulier pour les femmes.

Les femmes figurent parmi les premières exposées aux effets du changement climatique. En Suisse, le groupe «Aînées pour le climat» ont démontré devant la Cour européenne des droits de l'homme que les vagues de chaleur auxquelles elles sont confrontées entraînent une violation de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (droit à la vie privée et familiale) (STE n° 5).

Les impacts du dérèglement climatique vont bien au-delà: ils touchent plusieurs autres droits fondamentaux des femmes en Europe et dans le monde. Dans plusieurs régions, les femmes – en particulier celles issues de communautés rurales, autochtones ou vivant dans la pauvreté – sont plus vulnérables face aux catastrophes naturelles, à l'insécurité alimentaire, à la raréfaction des ressources ou aux déplacements forcés. Elles ont aussi un accès plus limité aux mécanismes de protection, aux processus de prise de décision et aux outils permettant de développer la résilience. Le changement climatique exacerbe les inégalités existantes et produit des effets différenciés selon le genre, menaçant les droits des femmes à la santé, à l'éducation, à la sécurité et à la participation à la vie publique.

Le Conseil de l'Europe dispose d'outils importants pour garantir le droit à l'égalité et les droits des femmes, dont la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE n° 210) (Convention d'Istanbul) et la Cour. Il conviendrait toutefois d'analyser les lacunes et l'efficacité de ces outils au regard des bouleversements à venir.

À la COP30 qui se tiendra au Brésil, et dans un contexte où les procès climatiques se multiplient dans le monde, l'Assemblée parlementaire doit s'emparer de cette question. Elle a un rôle crucial à jouer pour mettre en lumière les liens entre dérèglement climatique et droits des femmes, et faire en sorte que les législateurs deviennent des acteurs essentiels dans la prévention et la lutte contre les violations des droits fondamentaux liées à la crise climatique.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

FLORIDIA Aurora, Italie, SOC
ANTONIOZZI Alfredo, Italie, CEPA
BAYR Petra, Autriche, SOC
BIEJAT Magdalena, Pologne, SOC
ECCLES Cat, Royaume-Uni, SOC
ENGELHARDT Heike, Allemagne
ESTRELA Edite, Portugal, SOC
GIOVAGNOLI Gerardo, Saint-Marin, SOC
GURMAI Zita, Hongrie, SOC
IKIĆ BANIČEK Kristina, Croatie, SOC
KLUIT Saskia, Pays-Bas, SOC
KOSTADINOVSKA-STOJCHEVSKA Bisera, Macédoine du Nord, SOC
LACROIX Christophe, Belgique, SOC
LUCKS Max, Allemagne, SOC
MARTINEZ SEIJO Luz, Espagne, SOC
NOWICKA Wanda, Pologne, SOC
PRAMMER Agnes Sirkka, Autriche, SOC
REGOL Sandra, France, SOC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SPERANZA Roberto, Italie, SOC
STAMATIS Georgios, Grèce, PPE/DC
TANGUY Liliana, France, ADLE
VELA Susanna, Andorre, SOC
ZAMPA Sandra, Italie, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CEPA: Conservateurs européens, Patriotes et Affiliés
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts